

Budget participatif 3 : le re-retour !

26 janvier 2026

Dialogue citoyen

Pour la 3^e année consécutive, la Ville offre aux Sébastiennais la possibilité d'agir pour leur territoire et de donner vie à leurs idées grâce au budget participatif. Rendez-vous sur la plateforme jeparticipe.saintsebastien.fr du 26 janvier au 27 mars !

Comme les années précédentes, un budget de 90 000 € est alloué à cette initiative, permettant de financer des projets proposés par les habitants.

Le budget participatif : comment ça fonctionne ?

Dès le 26 janvier et jusqu'au 27 mars : il est possible de déposer son projet, à titre individuel ou collectif, sur la plateforme jeparticipe.saintsebastien.fr. Toute personne habitant, travaillant ou étudiant sur le territoire et âgée de plus de 11 ans peut proposer un projet. Les associations peuvent également participer.

Deuxième étape : du 28 mars à fin juin, les projets seront analysés par les services de la Ville et le comité de suivi. L'objectif est de vérifier que le projet respecte le cadre du budget participatif, puis d'en étudier la faisabilité technique avec les services compétents.

Troisième étape : de mi-septembre à mi-octobre, les projets recevables seront soumis au vote des habitants via la plateforme de participation citoyenne et dans diverses structures de la ville, grâce à la mise en place d'urnes. Les projets les plus plébiscités seront retenus, dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

Quatrième étape : les propositions lauréates seront mises en œuvre à partir de la fin de l'année 2026. Selon le projet, la réalisation pourra être plus ou moins longue, mais un suivi de l'avancée du projet sera disponible sur la plateforme web.

Un comité de suivi, garant de la démarche

Afin de suivre l'ensemble du processus du budget participatif et d'en garantir la transparence, la Ville a constitué un comité de suivi. Créé en novembre 2023, ce comité est composé de 8 membres (4 représentants des instances de participation de la Ville et 4 élus). Il a pour mission de suivre le budget participatif tout au long de son déroulement, de sa création à la réalisation des actions.

En 2025, pour la seconde édition du budget participatif, 50 projets ont été déposés, et 3 ont été retenus après une sélection et un vote des habitants :

- La création d'un parcours de street-art
- La création de jeux pour les tout-petits dans le parc René Couillaud
- L'installation d'un observatoire ornithologique sur les îles

Quelques clics pour déposer son projet !

1 / Rendez-vous sur [**jeparticipe.saintsebastien.fr**](http://jeparticipe.saintsebastien.fr)

2 / Créer un compte avec :

- un pseudo,
- un mail,
- et un mot de passe.

3 / Pour le dépôt de l'idée, il faut renseigner :

- un titre,
- une description,

Le projet peut être complété ou modifié jusqu'à la date de fin de dépôt, le 27 mars.

Pour les personnes rencontrant des difficultés, tous les mercredis après-midi, un agent du service Dialogue citoyen peut accompagner. Rendez-vous à prendre par mail à : dialoguecitoyen@saintsebastien.fr ou par téléphone au 02 40 80 85 16.

■